

INFORMATION AUX UTILISATEURS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - PUBLIÉ LE 02/03/2023

Ventilateur pour usage à domicile - Trilogy 100 & 200 - Philips Respiration

Cette action de sécurité est enregistrée à l'ANSM sous le n° R2233325.

L'ANSM a été informée de la mise en œuvre d'un rappel par la société Philips de ventilateurs pour usage à domicile Trilogy 100 et 200. En effet, la mousse d'insonorisation en silicone installée dans ces ventilateurs peut se détacher de son support en plastique.

Les dispositifs concernés par ce rappel avaient été précédemment réparés dans le cadre d'un rappel mondial des appareils de ventilation Philips en juin 2021. En France, quelques prestataires avaient reçu une dizaine de ces dispositifs mais, dès le mois d'octobre 2022, ils ont été informés par le fabricant qu'il ne fallait pas les installer chez les patients.

Aucun patient en France n'est donc équipé d'un appareil faisant l'objet de ce rappel.

La société Philips indique également que ce problème retarde le remplacement des ventilateurs support de vie concernés par le rappel mondial de juin 2021.

Les prestataires de santé concernés ont reçu le courrier ci-joint.

Téléchargez le courrier destiné aux professionnels de santé



Appareils de ventilation Philips